

Quartier des Sablons

Proposition de modification des règles de circulation routière

Consultation publique du 24/05/2021 au 30/06/2021

1. Présentation générale du projet



Présentation générale du projet

Le projet tel qu'il est aujourd'hui soumis à la concertation vise à améliorer les règles de circulation dans le quartier des Sablons et notamment d'assurer une meilleure sécurité pour l'ensemble des usagers ainsi qu'un meilleur partage de la voirie.

Il vise à réaliser 3 aménagements en particuliers :

- La mise en place d'un sens de circulation unique pour certaines parties de la rue du Buisson et de la rue de Chevalerie
- L'installation de dispositifs de sécurité pour les piétons dans la rue de la Chevalerie
- La mise en place d'une voie verte dédiée aux piétons et aux vélos sur la partie haute de la rue des Sablons

Ces 3 aménagements sont indissociablement liés et réorganiseront de fait la circulation au sein de ce quartier. Ils ont été réfléchis afin de limiter les impacts sur les usages et habitudes des riverains et s'inscrivent en cohérence avec les propositions que certains ont pu émettre lors de diverses rencontres avec l'équipe municipale.



2. Modification du sens de circulation Rues du Buisson et de la Chevalerie



Présentation de l'aménagement

- La mise en place d'un sens de circulation unique pour certaines parties de la rue du Buisson et de la rue de Chevalerie

Depuis de nombreuses années, le double sens de circulation de la rue du Buisson soulève des questions de sécurité pour la partie située entre la rue Léon Godin et la rue des Soupirs, en raison de l'absence totale de visibilité pour les automobilistes.

De même, le double sens de circulation de la rue de la Chevalerie, pour sa partie basse, soulève lui-aussi des problèmes de sécurité en raison des difficultés de croisement des véhicules, de partage de la chaussée avec les piétons mais aussi de visibilité au croisement avec la rue des Soupirs et celle des Sablons.

Il est ainsi proposé que ces 2 sections de voirie soient passées en sens unique, et classées « zone de rencontre » (double sens vélo, priorité aux piétons et cyclistes, limitation à 20km/h). Le sens de circulation serait organisé de manière logique par rapport au sens unique déjà existant de la rue Léon Godin afin de faciliter l'accessibilité de l'ensemble des rues aux riverains.

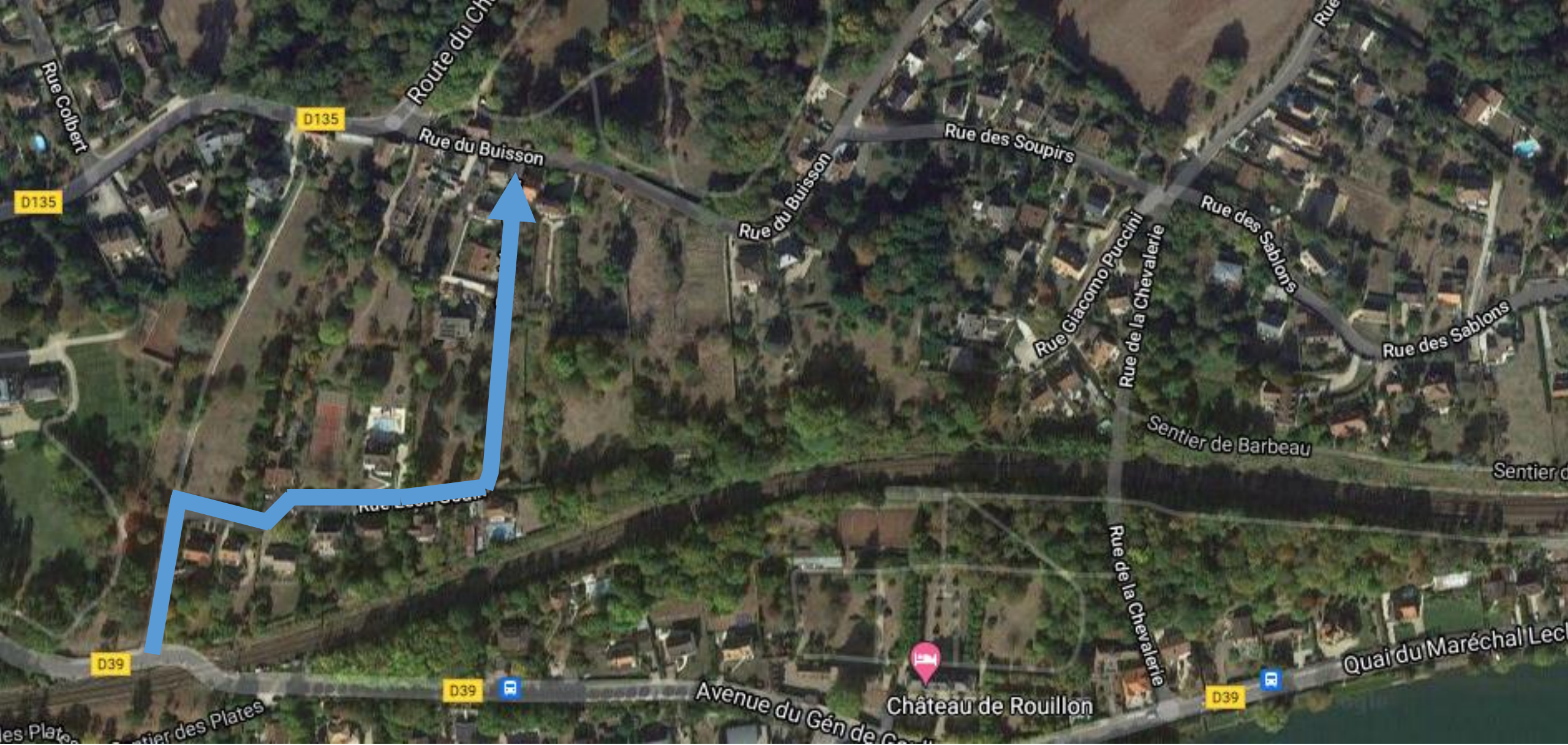
La partie haute de la rue de la Chevalerie et la partie de la rue du Buisson située entre la rue Léon Godin et la route du Châtelet, tout comme celle située entre la rue des Soupirs et la route du Châtelet resteraient pour leur part à double sens de circulation.





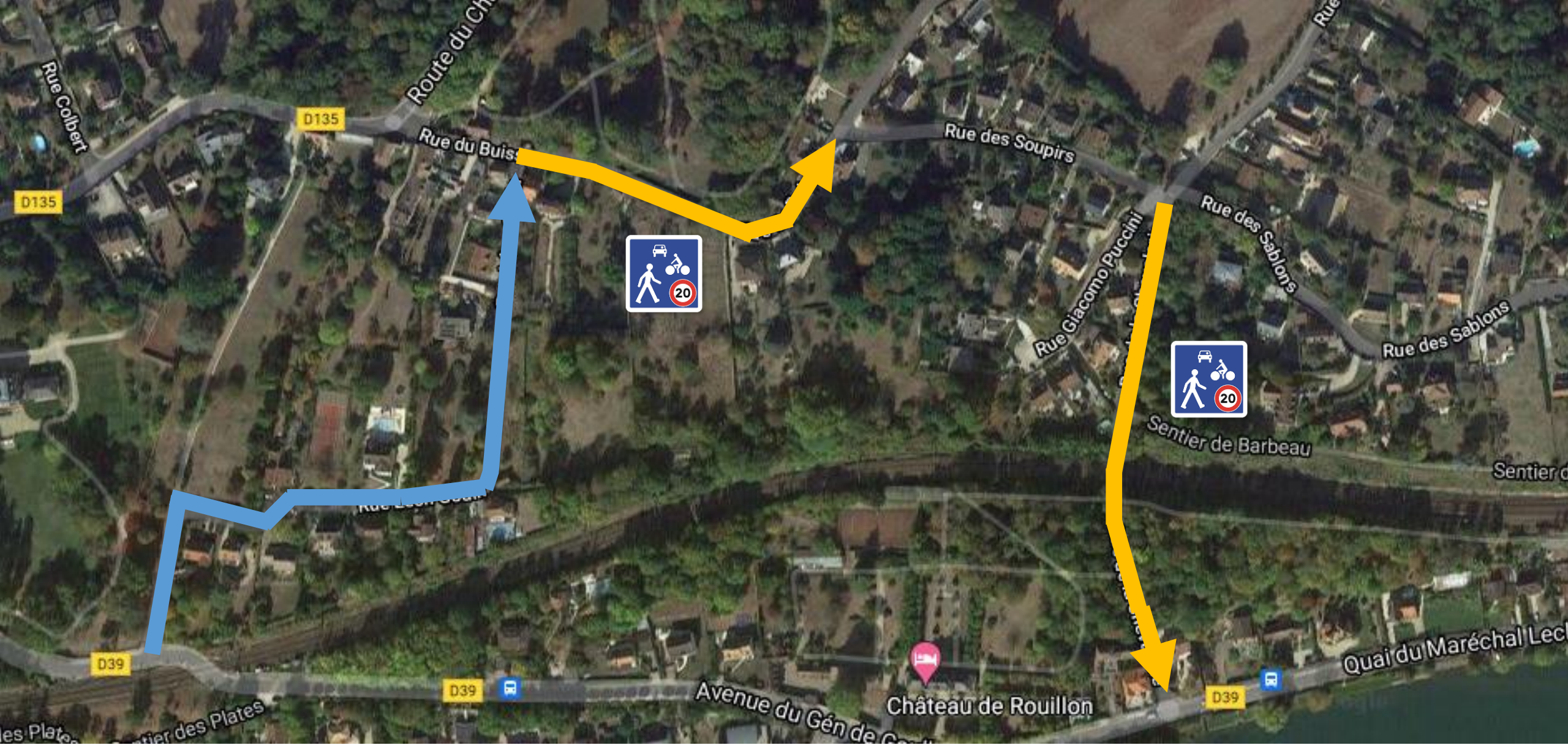
Vue aérienne de l'existant
(source : Google Maps)





Sens unique existant
(rue Léon Godin)





Sens unique existant
(rue Léon Godin)



Propositions de nouveaux sens unique – zones de
rencontre (rue du Buisson & rue de la Chevalerie)



**3.
Adaptation des
dispositifs de sécurité
pour les piétons
Rue de la Chevalerie**



Présentation de l'aménagement

- **L'installation de dispositifs de sécurité pour les piétons dans la rue de la Chevalerie**

La mise en place d'un sens unique de circulation pour la partie basse de rue de la Chevalerie serait adjoint de l'installation de dispositifs permettant d'améliorer la sécurité des piétons. Des séparateurs de voie franchissables seraient ainsi installés depuis le croisement avec la rue des Sablons jusqu'au trottoir installé sous le pont des voies de chemin de fer.

Ces dispositifs, installés sur une largeur d'un mètre cinquante, permettraient de matérialiser une voie de circulation pour les piétons (notamment les collégiens et lycéens allant retrouver leur bus mais également les randonneurs souhaitant accéder au GR ou les riverains souhaitant rejoindre les berges de Seine) et d'inciter au ralentissement des véhicules.





Vue de l'existant
(source : Google Maps)





Installation de séparateurs de voie franchissables sur toute la longueur de la rue de la Chevalerie qui serait passée à sens unique (dans le sens de la descente).

Installation depuis le croisement avec la rue des Sablons jusqu'au trottoir situé à proximité des voies de chemin de fer



**4.
Création d'une voie
verte piétons - vélos
Rue des Sablons
(partie haute)**



Présentation de l'aménagement

- La mise en place d'une voie verte dédiée aux piétons et aux vélos sur la partie haute de la rue des Sablons

Le schéma des mobilités douces 2020-2030 fixe parmi ses axes prioritaires la création d'un aménagement réservé aux piétons et aux vélos pour connecter Chartrettes et Fontaine-le-Port via Massoury en améliorant la sécurité des usagers.

Il est ainsi proposé de fermer la partie haute de la rue des Sablons (depuis l'aire de retournement jusqu'à la dernière habitation de la rue côté Massoury, soit environ 500m de voirie) et de la réserver aux piétons et vélos. Cette partie étant d'ores-et-déjà difficilement accessible aux véhicules.

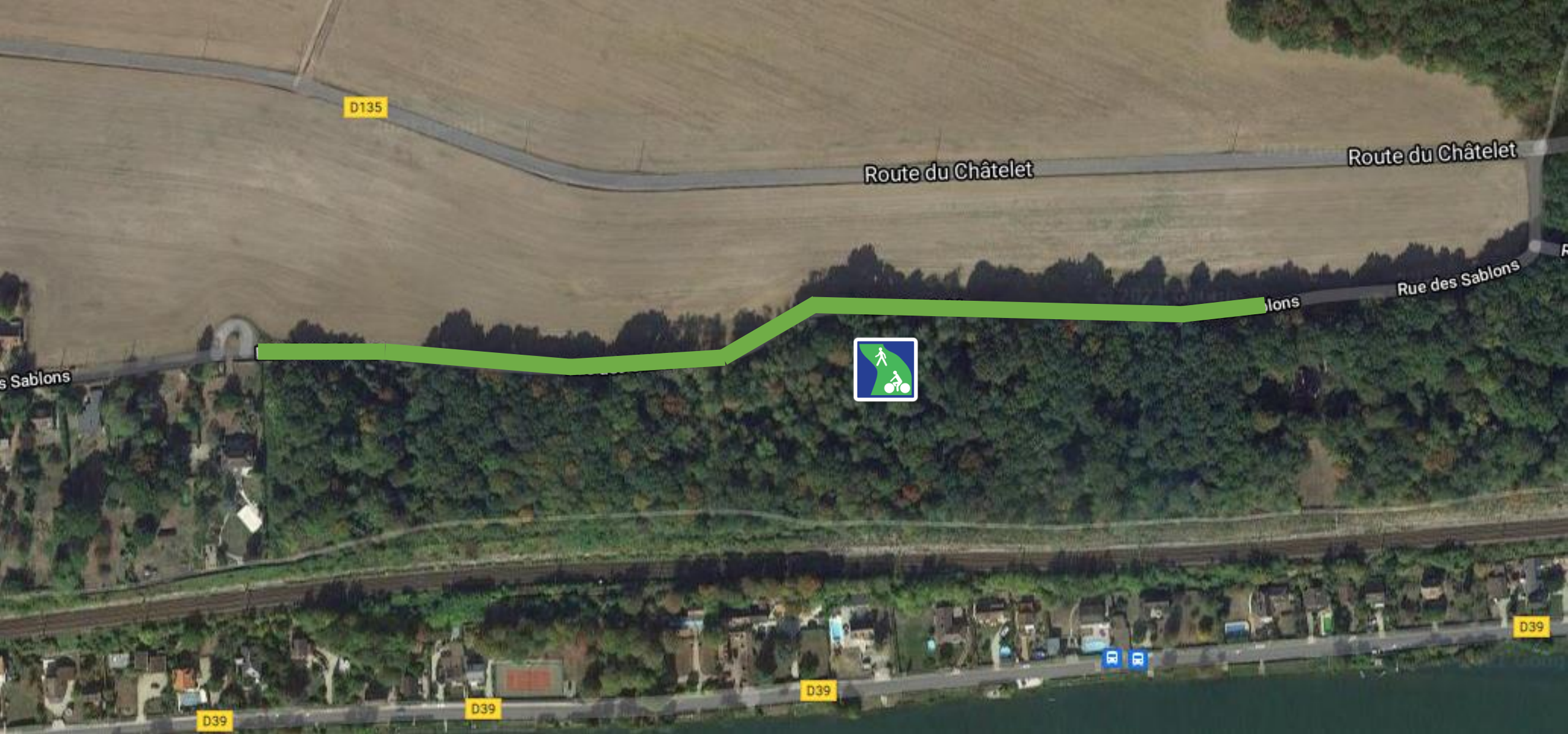
Des barrières pivotantes seraient installées à chaque extrémité de la voie pour matérialiser sa fermeture aux véhicules, tout en permettant l'accès aux piétons et cyclistes.





Vue aérienne de l'existant
(source : Google Maps)





Proposition d'aménagement : création d'une voie verte, fermée à la circulation automobile et accessible uniquement aux piétons et vélos





Vue de l'existant à proximité de l'aire de retournement
(source : Google Maps)





Situation projetée (non définitive)





Vue de l'existant, dernière habitation en arrivant
depuis Massoury
(source : Google Maps)





Situation projetée (non définitive)

